

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 20 DECEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt du mois de décembre le Comité Syndical dument convoqué s'est réuni en son siège social sous la présidence de Monsieur Bernard GAUFFRETEAU, Président.

Date de la convocation : 4 décembre 2024	Nombre de délégués en exercice : 34 Présents : 18 Absents excusés : 14 Absents : 4 Votants : 20 (dont 2 pouvoirs)
--	---

PRESENTS : M. AUBRUN Thomas ; M. BARREAU Dominique ; Mme BRAUD Françoise (suppléante) ; M. CHARBONNEAU Claude ; M. CHEVALLIER Jérémy ; M. DANGER Jean-Louis ; M. JEUDI Daniel ; M. JOZEAU Jacky ; M. GAUFFRETEAU Bernard ; M. LIGNE Alain ; M. NOIRAUD Bernard ; M. PILLOT Jean ; M. POUPIN Pascal ; M. QUINAULT Sébastien (suppléant) ; Mme RICHARD Françoise ; M. SOULARD Claude ; M. THOMAS Patrice ; M. WANLIN Jean-Michel.

ABSENTS EXCUSES :

M. AIGUILLON Mickaël est remplacé par M. QUINAULT Sébastien ;
M. METREAU Jacques est remplacé par Mme BRAUD Françoise ;
M. DUPAS Bruno a donné pouvoir à M. THOMAS Patrice ;
Mme NOLOT Monique a donné pouvoir à M. BARREAU Dominique ;
Mme BAUDELLOT Chantal ; M. BICHON Laurent ; M. CESBRON Patrice ; M. CHAUVIN Hervé ; Mme CORLAY-QUESTEL Christiane ; M. DABIN Michel ; M. DORET Michel ; M. NERBUSSON Joël ; M. POYAUX Jean-Michel ; M. RENAUD Denis.

ABSENTS : M. FUZEAU Bruno ; Mme GELÉE Maryline ; M. MOTARD Jérôme ; M. WOJTCZAK Richard.

Secrétaire de séance : Monsieur CHARBONNEAU Claude

ADMINISTRATION GENERALE TARIFICATION DES PRESTATIONS ET TRAVAUX 2025

- Tarif horaire du personnel

Compte tenu des augmentations à prévoir sur le budget de la masse salariale 2025 en raison :

- L'évolution des effectifs par rapport à 2024 (départs & recrutements, avancements de grades... ;
- Du Glissement Vieillesse et Technicité (GVT) ;
- D'un réajustement du régime indemnitaire ;

Il est proposé d'appliquer sur le tarif horaire une augmentation de 5 %.

	TARIF 2024 en €HT	TARIF 2025 en €HT
Heure normale	39.41	41.38
Heure supplémentaire à 25 %	49.26	51.72
Heure de nuit (20 h à 6 h) / dimanche / jour férié	86.45	90.77

- Tarifs divers

	TARIF 2024 en €HT	TARIF 2025 en €HT
Forfait de souscription d'abonnement (intègre les frais techniques et administratifs)	39.41	41.38
Fermeture de branchement (non-paiement)	19.70	20.68
Réouverture de branchement	19.70	20.68
Fermeture ou réouverture de branchement à la demande de l'abonné	19.70	20.68
Résiliation d'abonnement (avec dépose compteur)	59.10	62.05
Nouvelle demande d'abonnement (avec repose compteur)	78.80	82.74
Prise d'eau occasionnelle <ul style="list-style-type: none"> ▪ Main d'œuvre ▪ Volume eau prélevée 		41.38/heure Tarif en vigueur
Abonnés utilisant d'autres ressources en eau pour un usage domestique (puits, forage, récupération d'eau de pluie) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Contrôle initial et périodique + rapport de visite ▪ Visite de contrôle – risque de contamination 		124.14 41.38

- Prix des pièces d'adduction

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que par délibération du 31 mars 2023, le Comité Syndical a renouvelé son accord cadre à bons de commandes de fournitures et pièces d'adduction avec différentes entreprises (SOVAL, MARTIN HEULIN, VM MATERIAUX, LIBAUD, FRANS BONHOMME et HYDROMECA).

Cet accord cadre a permis d'obtenir des prix les plus compétitifs compte tenu des volumes et des offres reçues. Il est valable 4 ans ou à concurrence du seuil réglementaire des marchés à procédures adaptées de fournitures soit 431 000 €HT.

Les prix indiqués dans ces marchés sont révisés annuellement par une formule de révision qui prend en compte, selon les lots, les indices indiqués au marché.

LOT N°	INTITULE	ENTREPRISE	Coefficient de révision des prix 2025
Lot n°1	Pièces de raccordement en fonte	SOVAL	1.0159
Lot n°2	Pièces à emboitement en fonte	SOVAL	1.0159
Lot n°3	Manchon de réparation permanent en fonte	LIBAUD	1.0159
Lot n°4	Manchon de réparation permanent en INOX	MARTIN HEULIN	0.9931
Lot n°5	Robinetterie et joint plat	VM MATERIAUX	1.0159
Lot n°6	Fontainerie – Appareil de protection	VM MATERIAUX	1.0159
Lot n°7	Prise en charge pour branchement et tube allonge	LIBAUD	1.0440
Lot n°8	Pièces de raccordement pour compteur particulier	FRANS-BONHOMME	1.0440
Lot n°9	Pièces de raccordement en laiton	FRANS-BONHOMME	1.0440
Lot n°10	Niche compteur en POLYETHYLENE	VM MATERIAUX	1.0042
Lot n°11	Niche compteur renforcée	SOVAL	1.0042
Lot n°12	Borne compact pour compteur 110mm sous trottoir	HYDROMECA	1.0042
Lot n°13	Nourrice pour compteur et Col de cygne	HYDROMECA	1.0042
Lot n°14	Bouche à clef et tampon de voirie	SOVAL	0.9965
Lot n°15	Canalisations PVC	FRANS-BONHOMME	0.9104
Lot n°16	Canalisations Fonte Ductile	MARTIN HEULIN	0.9104
Lot n°17	Canalisations PEHD et TPC	SOVAL	0.9104

Afin de nous permettre d'élaborer notre bordereau des prix 2025, il est proposé au Comité Syndical d'appliquer les coefficients de révision indiqués.

D'autre part, à l'instar des années précédentes et compte tenu de la pression qui s'opère sur le marché des matières premières, il est nécessaire d'appliquer un coefficient de majoration de 1.3 sur le prix d'achat révisé de ces pièces (hormis les prix de : canalisation polyéthylène, fourreau, grillage avertisseur).

- Tarif des branchements et divers

La facturation des branchements neufs s'effectue à partir d'un tarif de base réévalué chaque année en fonction des coefficients de révisions de prix issus des marchés de fournitures de pièces ou de travaux en cours.

TARIFS 2025 – BRANCHEMENTS (en €HT)

	Compteurs Ø 15 et 20	Compteurs Ø 30	Compteurs ≥ Ø 40
1 - PRISE EN CHARGE			
- Forfait déplacement 1 H	41.38	41.38	41.38
- Forfait main-d'œuvre 6 H	248.28	248.28	248.28
- 1 bouche à clé	29.47	29.47	29.47
- 1 collier de prise en charge	27.93	27.93	27.93
- 1 robinet de prise en charge avec joint	100.16	225.08	243.40
- 1 robinet avant compteur	27.86.	120.89	183.98
- Douille de purge - clapet anti-pollution	13.63	63.54	67.37
Prise en charge sans niche	488.71	756.57	841.81
- 1 regard compteur SOGEMAP couvercle Espace Vert	78.46	303.52	361.12
Prise en charge avec niche EV	567.17	1 060.09	1 203.93
- 1 regard compteur SOGEMAP couvercle Fonte	118.39	664.16	872.20
Prise en charge avec niche F	607.10	1 420.73	1 714.01
- 1 regard compteur incongelable (équipé)	243.57		
Prise en charge avec regard incongelable	732.28		
2 – TERRASSEMENT REMBLAIEMENT ou FONCAGE			
- Terrassement 1,00 X 0,50 X 0,90 compris évacuation des déblais (le ml)		70.12	
- Gravillon 2/4 lit de pose, enrobage et calage (le m3)		51.89	
- Grave non traitée 0/31.5A (le m3)		51.89	
- Le mètre de fonçage à la fusée Ø 63		119.20	
- Dégagement de conduite		116.06	
3 - CANALISATION (polyéthylène)	<u>25/32</u>	<u>40 ext.</u>	<u>50 ext.</u>
- le mètre de canalisation	1.89/2.75	4.21	6.53

4 - FOURREAU (le ml)	1.41
5 - GRILLAGE AVERTISSEUR (le ml)	0.20
6 - PERCEMENT DE MUR (l'unité)	140.23
7 - PASSAGE D'OBSTACLE (l'unité) (gaz, électricité, bordure de trottoir, etc...)	58.90
8 - ENROBE (le ml)	35.06
9 - DECOUPE D'ENROBE (le ml)	7.71
10 - DIVERS	
Regard compteur SOGEMAP	
- couvercle de regard compteur espace vert	32.32
- couvercle fonte	72.26
- Rehausse de regard compteur	18.30
Regard compteur CARSON	
- couvercle espace vert	72.26
- Rehausse de regard compteur	39.41
- Bordure de trottoir (fourniture, dépose et repose) le ml	105.17
- Col de cygne	32.06
- Réalisation bicouche (le ml)	18.23
- Réalisation butée en béton	112.19
- Démarches administratives et déclaratives	82.76
- Installation signalisation de chantier (forfait)	259.43
- Confection et intégration des plans de récolement	41.38
- Socle en béton maçonné pour poteau incendie	112.19
- Terrassement hors branchement y compris évacuation déblais : le ml	
- zone urbaine	43.47
- zone rurale	19.63
11 - BRANCHEMENT JARDIN ou COMPTEUR SUPPLEMENTAIRE	351.67

- **Compteurs**

	Ø 15	Ø 20	A PARTIR Ø 30
Compteur pré-équipé tête radio émettrice	93.60	118.95	SELON TARIF FOURNISSEUR
Tête radio émettrice	59.80	59.80	SELON TARIF FOURNISSEUR
Forfait main-d'œuvre (½ h)	20.69	20.69	41.38
Forfait déplacement (1 h)	41.38	41.38	41.38
Forfait HT remplacement compteur équipé d'une tête radio émettrice (cpt + MO + déplacement)	155.67	181.02	
Forfait HT remplacement tête radio émettrice (tête + MO + déplacement)	121.87	121.87	
Etalonnage du compteur (à la demande de l'utilisateur, conformément à l'art 28.3 du règlement des abonnés) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Forfait démontage et remontage du compteur ▪ Coût expertise ▪ Frais huissier (selon le cas) 	124.10 Tarif en vigueur appliqué par la société		

VU l'exposé du Président ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ ADOPTE le tarif horaire du personnel, les tarifs divers, les tarifs des branchements et des compteurs tels que présentés ci-dessus pour l'année 2025 ;
- ✓ PRECISE qu'un coefficient de majoration de 1.3 sur le prix d'achat révisé de ces pièces reste appliqué par le SEVT comme les années précédentes ;
- ✓ PRECISE que ces tarifs seront applicables dès le 1^{er} janvier 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Bernard GAUFFRETEAU.

